



MOT DU PRÉSIDENT

LE PCGMR, PLUS QUE DES MOTS SUR DU PAPIER!

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois à titre de président de la Régie. Reconnue pour son leadership dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, elle a parcouru beaucoup de chemin depuis sa création (municipalisation des services, collecte à trois voies, accès aux écocentres, collectes de résidus domestiques dangereux, vidange des installations septiques). Au cours de mon mandat, j'entends poursuivre nos interventions, en collaboration avec mes collègues du conseil d'administration, dans le respect des orientations du *Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé* (PCGMR) des MRC d'Acton et des Maskoutains, lequel est en vigueur depuis mai 2016.



C'est ce souci d'amélioration constante, qui guidera les interventions de la Régie au cours des prochaines années. Nous avons de nombreux projets qui permettront de bonifier l'offre de services à la population, notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux écocentres ainsi que la sensibilisation de la population et des gestionnaires d'entreprises et d'institutions.

L'information, la sensibilisation et l'éducation étant des éléments indispensables pour une saine gestion des matières résiduelles, notre chargée de projet au développement des programmes environnementaux s'affaire depuis plusieurs mois à rencontrer les élèves des écoles du territoire avec des outils spécialement adaptés à leur apprentissage. L'accompagnement des entreprises et des institutions afin d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles est également au cœur de nos préoccupations et ce service gratuit est apprécié, les ressources financières et humaines étant souvent limitées, malgré la bonne volonté.

Dans le même ordre d'idée, l'**Équipe verte** de la Régie sera de retour cet été pour une quatrième année consécutive afin de sensibiliser la population à l'importance d'un meilleur tri des matières résiduelles, notamment les matières recyclables et les matières organiques.

Conformément aux mesures énoncées dans le PCGMR, les prochaines années seront orientées vers la promotion et le développement des services offerts à la population. En effet, la réduction du volume de matières dirigées vers l'enfouissement demeure notre principal objectif et bien que nous ayons toutes les raisons d'être fiers de nos résultats, il est important de poursuivre sur notre lancée et de continuer à utiliser les services mis à notre disposition par la Régie.

UNE NOUVELLE ADRESSE INTERNET : WWW.RIAM.QUEBEC

Dans un souci de favoriser l'accès au site WEB de la Régie nous avons acquis une nouvelle adresse plus facile à mémoriser, soit le www.riam.quebec. Ce site, simple et facile d'utilisation, contient une quantité importante d'informations accessibles en tout temps qui répondent aux demandes les plus fréquentes des citoyens (calendriers de collecte, structure organisationnelle et historique de la Régie, services offerts, matières acceptées lors des collectes, bilans annuels, vidéos informatifs...). Au besoin, vous pouvez également contacter notre personnel qui se fera un plaisir de répondre à vos questions, au 450 774-2350.



Je vous souhaite un bel été 2017 !

Alain Jobin

ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE

Une journée supplémentaire pour mieux vous servir!

Les écocentres de la Régie ouvriront leurs portes dès le samedi 22 avril, si l'état des sites le permet. Ils seront **accessibles gratuitement** aux citoyens des municipalités membres **les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30**.

La Régie récidive encore cette année et l'écocentre de Saint-Hyacinthe sera ouvert chaque vendredi du 28 avril au 24 novembre, aux mêmes heures.

Sur présentation d'une preuve de résidence, vous pouvez y disposer de résidus d'origine résidentielle, notamment des métaux, pneus sans jantes, résidus de bois, débris de construction ou de démolition, résidus de peinture ou d'huile, briques ou béton, matériel électronique ou informatique...

Aucun entrepreneur n'y est accepté pour disposer de résidus liés à ses opérations.

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette **Acton Vale :** 68, rue Noël-Lecomte

Pour une question logistique, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés aux écocentres et seules les remorques de 4 pieds X 8 pieds ou moins y sont admises.



DEUX SITES À VOTRE DISPOSITION POUR LA RÉCUPÉRATION DES BRANCHES!

Deux sites sont à nouveau mis à votre disposition dès ce printemps, pour la récupération des branches de plus de 2,5 cm (1 po.) de diamètre et de la terre, qui ne doivent jamais être déposés dans le bac brun :

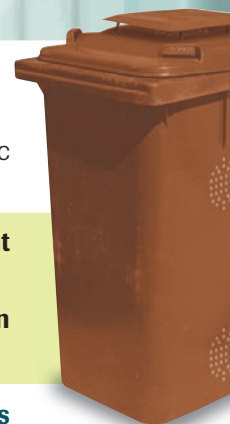
- **Saint-Hyacinthe :** 1000, rue Lemire (du lundi au vendredi à compter de la fin du mois d'avril)
- **Acton Vale :** à l'extrémité de la rue Bernier (en tout temps).

VOTRE BAC BRUN DÉBORDE? PAS DE PROBLÈME!

Lorsque la quantité de matières organiques est supérieure à la capacité du bac brun, il est possible d'utiliser un bac d'appoint, à la condition de respecter certaines règles :

- 1) Les petites poubelles rondes, les boîtes de carton, les sacs à feuilles en papier et les bacs gris dûment identifiés sont acceptés;
- 2) Le bac gris doit être identifié par un écriteau, un papier collant vert ou un morceau de tissu vert bien visible et en évidence lors de la collecte;

ATTENTION : Le bac vert de recyclage et le bac brun destiné aux matières organiques ne seront jamais levés s'ils contiennent d'autres matières que celles auxquelles ils sont destinés. De plus, si votre bac est trop lourd, il ne sera pas levé.



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : DÉGAGER CORRECTEMENT LES COUVERCLES

Lorsque les couvercles ne sont pas correctement dégagés ou que l'installation n'est pas visible et accessible, l'entrepreneur ne peut effectuer la vidange et des frais supplémentaires liés au déplacement inutile sont alors réclamés. Chaque citoyen doit, à la date fixée pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation est accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé, tant sur son dessus (pot à fleurs, statuettes, etc.) que sur son pourtour, de 6 pouces de plus large et de plus profond que la base du couvercle, afin que celui-ci puisse être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. Si l'installation est de type Bionest, il faut en aviser préalablement la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Advenant tout doute quant à la préparation des lieux, en cas d'absence d'installation ou simplement pour vous assurer que votre dossier est maintenu à jour (nom du propriétaire, coordonnées téléphoniques...), il suffit de contacter la Régie au 450 774-2350.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : UN RENDEZ-VOUS INÉVITABLE!

Comme à chaque année, tous les citoyens des municipalités membres de la Régie sont invités à apporter sans frais leurs résidus domestiques dangereux à l'une ou l'autre des collectes. **Une preuve de résidence est exigée** (ex : permis de conduire).

Les résidus acceptés sont notamment : les résidus de peintures, huiles usées, solvants, pesticides, produits de piscine, antigel, acide, filtres à l'huile, piles, batteries, aérosols, produits pharmaceutiques, ampoules fluocompactes et fluorescents contenant du mercure, réservoirs de propane, résidus électriques, électroniques et informatiques...

S'ils sont jetés aux ordures, ces résidus sont extrêmement nocifs pour l'environnement.

LA PREMIÈRE COLLECTE : samedi 27 mai 2017, au Stade L.-P.-Gaucher à Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot, entre 8 h 30 à 16 h 30

VOUS NE POUVEZ Y PARTICIPER ? PROFITEZ DE NOS COLLECTES AUTOMNALES!

• **9 septembre 2017**
au Stade L.-P.-Gaucher
de Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot
8 h 30 à 16 h 30

• **16 septembre 2017**
au centre communautaire
de Saint-Jude
940, rue du Centre
7 h 30 à 11 h 30

• **16 septembre 2017**
au centre sportif d'Acton Vale
1505, 3^e Avenue
13 h 30 à 16 h 30

CONTRIBUEZ À
L'EXPLOSION...
DU TAUX DE PARTICIPATION!



*** IMPORTANT ***

L'HEURE DES COLLECTES PEUT VARIER!

L'heure de collecte des bacs roulants peut varier entre 7 h et 19 h et c'est pourquoi il est important de toujours placer les bacs en bordure de rue, la veille de la journée de collecte ou le matin de celle-ci, avant 7 heures.

COLLABORER AVEC LES ENTREPRISES, LES ÉCOLES ET LES GROUPES SOCIAUX!



Suite au processus de révision du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) des MRC d'Acton et des Maskoutains, la Régie a procédé à l'embauche de madame Roxane Laroche Paquet à titre de chargée de projet au développement de programmes environnementaux. Le travail de celle-ci est principalement partagé en deux types d'interventions. Elle assure tout d'abord un rôle de soutien, sans frais, auprès des entreprises, des institutions et des commerces qui désirent améliorer la gestion de leurs matières résiduelles, ce qui peut

permettre, dans bien des cas, de générer des économies liées directement à certains changements de pratiques.

D'autre part, elle est également disponible pour présenter, sans frais, des ateliers d'information et de sensibilisation auprès des élèves des écoles primaires ou secondaires et aux membres d'organismes, qui n'ont qu'à en faire la demande directement à la Régie au 450 774-2350.

FLASH...

- Saviez-vous que la meilleure manière de récupérer les sacs de plastique est de placer tous ces sacs dans un seul (un sac de sacs). Lorsqu'il est plein, nouez-le et déposez-le dans le bac de récupération. Ainsi, la qualité du tri sera améliorée puisque les trieurs pourront se consacrer davantage aux autres matières.
- Il est recommandé de laisser les résidus de gazon sur le terrain suite à la tonte. Cette pratique, nommée « herbicyclage », permet de protéger la pelouse contre les maladies et lui procure un excellent engrais naturel. Pour ceux et celles qui préfèrent ramasser le gazon, il est toujours possible de le déposer avec les résidus de jardin dans le bac brun.

GROS REBUTS 2017

Collecte dès 7 heures le matin

La même journée que votre collecte de résidus domestiques

Ville de Saint-Hyacinthe

- Lundis 15 mai, 10 juillet et 2 octobre
- Mardis 16 mai, 11 juillet et 3 octobre
- Mercredis 17 mai, 12 juillet et 4 octobre
- Jeudis 18 mai, 13 juillet et 5 octobre
- Vendredis 19 mai, 14 juillet et 6 octobre

- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5

Note : Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

Lundis 8 mai, 3 juillet et 25 septembre : Acton Vale

Mardis 9 mai, 4 juillet et 26 septembre : Béthanie
Canton de Roxton
Roxton Falls
Sainte-Christine
Saint-Nazaire-d'Acton
Saint-Théodore-d'Acton
Upton
Sainte-Hélène-de-Bagot

Mercredis 10 mai, 5 juillet et 27 septembre : La Présentation
Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Jude
Saint-Louis
Saint-Hugues
Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Simon

Jeudis 11 mai, 6 juillet et 28 septembre : Saint-Liboire
Saint-Valérien-de-Milton
Saint-Dominique

Vendredis 12 mai, 7 juillet et 29 septembre : Saint-Pie
Saint-Damase
Sainte-Madeleine
Sainte-Marie-Madeleine

Vol. 22 No. 1

Le bulletin de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est publié deux fois par année.

Président

Alain Jobin

Vice-président

Claude Gaucher

Comité exécutif

Alain Jobin, Saint-Barnabé-Sud
Claude Gaucher, Saint-Damase
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Guy Lapointe, Upton
Sylvain Savoie, Saint-Hyacinthe

Directeur général

Réjean Pion

Secrétaire-trésorière

Carole Gaulin

Textes

Réjean Pion

Illustrations et montage

A3 communications
Saint-Hyacinthe

Impression

Imprimerie CIC inc., Saint-Pie

Diffusion

Municipalités membres
de la Régie (48 000 copies)

Dépôt légal

Bibliothèques nationales
du Québec et du Canada

SEULS LES « GROS REBUTS » SONT ACCEPTÉS LORS DE CES COLLECTES!

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, micro-ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, gros équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur), etc.

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.